

EXPOSE DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES PAYS DES GRANDS LACS AU COLLOQUE INTERNATIONAL
DE BUJUMBURA SUR L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Thème : ajustement structurel - vers quel développement
en Afrique : le processus d'intégration de
de la CEPGL

I. Introduction

La plupart des pays africains sont engagés dans l'ajustement de leurs économies avec comme principaux partenaires dans ce processus les institutions financières multilatérales comme le FMI et la Banque Mondiale qui ont un rôle important à jouer non seulement dans la définition des programmes d'ajustement mais aussi pour analyser les ressources financières extérieures venant appuyer les réformes préconisées.

Comme on a pu le constater, le processus d'ajustement comporte généralement deux phases:

- la phase de stabilisation à court terme et
- la phase de réformes structurelles à moyen ou long terme axée sur la croissance.

Les mesures de stabilisation à court terme ont tendance à agir sur les symptômes de la crise sans en éliminer les causes profondes à l'image du médicament qui fait baisser la température sans traiter la cause de la fièvre. Ces mesures ont pour but de rétablir progressivement les équilibres fondamentaux des agrégats économiques qui sont en disfonctionnement. Elles restent redoutées pour leur brutalité car elles restreignent toutes les composantes de la demande et donnent l'impression d'une asphyxie temporaire de l'économie.

Les agrégats financiers sont généralement les plus ciblés en Afrique subsaharienne comme premiers responsables de la demande excédentaire par rapport à l'offre. Il s'agit essentiellement des dépenses publiques et des crédits intérieurs. Les programmes de stabilisation appuyés par le FMI et la Banque Mondiale ont tendance à agir en priorité sur les agrégats financiers liés à la demande qui sont réputés générateurs d'inflation, alors que des variables importantes comme la détérioration des termes de l'échange et l'instabilité des prix à l'exportation devraient plutôt être incriminées davantage.

En effet, l'excès de la demande peut provenir d'un déficit budgétaire important consécutif à des recettes effectives trop en deça des prévisions, suite à la chute brutale des prix à l'exportation.

Quelles qu'en soient les causes, tout le monde s'accorde pour dire que les déséquilibres graves entre l'offre et la demande doivent être corrigés le plus tôt possible. Le premier désaccord sur le processus d'ajustement structurel se situant au niveau de l'origine des causes des déséquilibres, des divergences apparaissent aussi au niveau des correctifs proposés pour rétablir les équilibres.

Les pays africains, plus que le FMI ont tendance à incriminer les facteurs exogènes comme la détérioration des termes de l'échange et les prix des matières premières et souhaiteraient sans doute que les mesures correctives puissent d'abord agir sur ces derniers.

Face à l'impuissance de ces pays d'agir à court terme sur ces facteurs, et compte tenu de la situation alarmante de leurs économies qui ont besoin de ressources extérieures immédiates sous peine d'asphyxie, l'adoption des mesures proposées par le FMI apparaît souvent comme un palliatif sinon comme une moins mauvaise solution surtout pour des pays sans grand potentiel de croissance.

Au terme du programme de stabilisation, s'il n'a pas été compromis par d'autres facteurs imprévus, un programme de réformes structurelles d'une durée plus longue doit être recherché. Ces réformes doivent aller au-delà de la simple gestion de la demande et permettre une croissance de l'économie. Le détail des mesures adaptées à cet effet peut varier d'un pays à l'autre suivant les conditions internes. Toutefois, la gamme des instruments utilisés pour restructurer l'économie est relativement identique dans la plupart des pays.

Ces mesures s'inscrivent dans le courant du libéralisme économique qui touche notamment le système des prix internes, le régime des échanges extérieurs, ainsi que la restructuration de la fiscalité, les dépenses budgétaires et le secteur des entreprises publiques. Il est entendu que ces mesures visent à mettre en place des incitations qui amèneront les facteurs de production à s'investir dans les activités plus productives.

Dans le cas particulier des pays africains, de telles réformes, même si elles aboutissent au rétablissement des équilibres macroéconomiques peuvent-elles aboutir à une restructuration de l'économie, tant qu'elles perpétuent la dépendance excessive de celle-ci d'un seul produit ou d'un seul secteur de production?

Bien plus, même si une certaine relance de l'économie a pu être obtenue, c'est toujours grâce à des facteurs de production externes (capitaux, matières premières, intrants) qui alourdissent la dette extérieure.

Comme on l'a vu trop souvent, la restauration des grands équilibres macroéconomiques ainsi que la croissance resteront précaires tant qu'il n'y aura pas eu de transformations de l'économie visant à la prémunir contre les facteurs exogènes. Ces transformations devraient aboutir notamment à élargir la

base de la production destinée tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation afin de réduire la dépendance à l'égard de la monoculture d'exportation ainsi que l'instabilité des recettes d'exportation qui en découle.

La production devrait en outre être mieux répartie entre les secteurs économiques, mieux répartie géographiquement en vue d'assurer des revenus réguliers aux différentes catégories socio-économiques sur toute l'étendue du territoire des pays concernés.

Ces transformations auraient également un impact positif sur la taille des marchés intérieurs qui demeurent très étroits à cause notamment de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations.

2. L'ajustement structurel dans les pays membres de la CEPGL: ses implications sur le processus d'intégration

Le 20 septembre 1976, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre ont signé à Gisenyi la Convention portant création de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Par cet acte, les pays membres de la CEPGL se sont engagés, depuis 14 ans, dans un processus d'intégration de leurs économies. A cet effet, plusieurs accords sectoriels ont été signés notamment dans le domaine relatif aux échanges commerciaux.

Je peux citer à titre d'exemple: l'accord commercial et de coopération douanière, l'arrangement monétaire entre les Banques centrales des trois pays membres, le protocole portant libéralisation du commerce des produits du cru ainsi que le protocole portant création d'un tarif préférentiel de la CEPGL qui attend la ratification pour pouvoir entrer en vigueur.

L'application de ces accords reste limitée et contrecarrée par les politiques financières et monétaires divergentes qui empêchent l'évolution équilibrée des transactions

intracommunautaires. Les mesures prises par le Burundi et le Zaïre dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont malheureusement renforcé cette tendance dans la mesure où elles ont notamment provoqué ou justifié le maintien des réglementations nationales contraires à ces accords.

L'analyse de l'évolution des transactions commerciales intracommunautaires depuis 1982, l'évolution des monnaies respectives des trois pays ainsi que l'évolution de leurs budgets des recettes conduit à une meilleure compréhension des réticences des gouvernements à mettre en application certains accords conclus dans le cadre communautaire.

2.1. Evolution des balances commerciales dans le cadre des transactions intracommunautaires (1982-1989).

Soldes des transactions commerciales du Burundi sur base des déclarations douanières.

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Partenaires								
RWANDA	+476579	+1063569	+769360	+2165670	+5663025	+2769701	+2837024	+1609579
ZAIRE	-68370	-445721	-791365	-659335	+1080613	+2115897	+221634	+833259
SOLDE GLOBAL	+408209	+617848	-52005	+52005	+2126335	+4885598	+5053661	+2442838

Source : Banque de la République du Burundi: statistiques trimestrielles des transactions intracommunautaires.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, le solde commercial du Burundi avec le Rwanda qui que constamment positif évolue en dents de scie. Ces dernières années, il a subi le contrecoup de certaines restrictions à l'importation

du Rwanda consécutives aux difficultés de balances des paiements. C'est ainsi que depuis mai 1989, la validation des Avis d'importation CEPGL par les banques agréées requiert, elle aussi, l'autorisation préalable de la Banque Nationale, ce qui n'est pas conforme à l'esprit et à la lettre de cet arrangement.

Le solde commercial du Burundi vis-à-vis du Zaïre reste négatif jusqu'en 1986 pour redevenir positif à partir de 1987. Mais ici également, certains produits, comme le ciment de Kalemie, ont été longtemps importés en dehors des mécanismes CEPGL, l'entreprise concernée ayant exigé le paiement en devises fortes.

Tableau n°3 : Soldes des transactions commerciales du Rwanda sur base des déclarations douanières

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Partenaires								
BURUNDI	-879750	-1648514	-993676	-3925006	-1331449	-1818506	-3443877	-11497689
ZAIRE	+430561	-2061864	-3459158	-2814341	+1487928	-1531825	-1159015	+2399191
SOLDE GLOBAL	-249189	-4510479	-4432834	-5739547	-2819377	-3350131	-4602892	-3548959

Source : Banque de la République du Rwanda: statistique trimestrielle des transactions intracommunautaires.

Le solde de la balance commerciale du Rwanda avec ses partenaires de la CEPGL (tableau n° 2) reste négatif vis-à-vis du Burundi. Vis-à-vis du Zaïre, il reste négatif aussi à l'exception de l'année 1982.

Le cours de change du FRW qui reste surévalué est parmi les causes qui rendent difficile le redressement de sa balance

commerciale avec les autres pays membres de la CEPGL. En effet, une étude réalisée par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL a montré que tant que le taux du FRW restera au niveau actuel par rapport au DTS, les produits de ce pays auront beaucoup de difficultés à pénétrer les marchés burundais et zaïrois.

Tableau n°4 : Soldes des transactions commerciales du Zaïre

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Partenaires								
BURUNDI	- 68370	- 445721	+ 791365	+ 659335	+1080613	-2115897	-2216634	- 833259
ZAIRE	+430561	+2861964	+3459158	+1487928	+1531825	+ 119015	- 2399191	
SOLDE GLOBAL	-362191	+ 3307685	+2667793	+3473876	+2562541	+ 584072	-1057619	+1565932

Source : Banque du Zaïre: statistique trimestrielle des transctions intracommunautaires.

Le solde commercial du Zaïre vis-à-vis du Burundi s'est détérioré à partir de 1987 mais il avait commencé à s'améliorer en 1989. Le solde commercial du Zaïre avec le Rwanda reste positif à l'exception des années 1982, 1987 et 1988.

L'instabilité du taux de change du Zaïre-monnaie engagé depuis 1983 dans un système de flottement rend difficile les transactions officielles avec les partenaires de la CEPGL surtout quand ces transactions sont libellées en monnaies nationales, conformément aux dispositions de l'arrangement monétaire. Les transactions libellées en Zaïre-monnaie comportent un risque de change certain qui décourage les opérateurs économiques.

2.2. Evolution des monnaies respectives des trois pays membres de la CEPGL par rapport au DTS

Tableau n° 5 : Cours de change en fin d'année

Cours de change en fin d'année			
Années	FBu	FRw	Zaïre-monnaie
1982	98,27	101,38	6,34
1983	122,70	102,71	30,89
1984	122,70	102,71	33,00
1985	122,70	102,71	60,01
1986	151,50	102,71	82,92
1987	161,00	102,71	180,04
1988	201,00	102,71	273,00
1989	221,78	102,71	439,50

Source : Rapports annuels de la BRB
 Bulletins de la BNR
 Rapports annuels de la Banque du Zaïre.

Evolution du Franc Burundi

Le Franc Burundi a connu des rattachements successifs à valeur fixe à trois monnaies soient: le Franc Belge (1962-1970), le dollar américain (1970-1983) et le DTS depuis novembre 1983. Cette fixité du cours de change n'a pas empêché des réajustements périodiques consécutifs à la diminution très sensible des réserves en devises.

Ce fut notamment le cas en juillet 1986 avec l'entrée en vigueur du programme d'ajustement structurel soutenu par le FMI et la Banque Mondiale pour ne citer que quelques partenaires des plus importants dans ledit programme.

Evolution du Franc Rwandais

Le franc rwandais a connu le rattachement à taux fixe, successivement par rapport au Franc Belge (1964-1971 et 1973-1974) et au dollar américain (1971-1973 et 1974 à 1983). Depuis le 6 septembre 1983, il est rattaché au DTS à la parité fixe de 1 DTS = 102,71 FRw.

Compte tenu de la surévaluation actuelle de ce taux et des négociations en cours avec le FMI et la Banque Mondiale, il ne devrait plus tarder à être réajusté.

Evolution du Zaïre-monnaie

Depuis le 9 septembre, le Zaïre-monnaie a quitté le régime des changes fixes qui le rattachait au DTS depuis 1976 et un double marché des changes a été créé. Le cours de change officiel devait servir pour quelques transactions définies par la Banque du Zaïre, tandis que le cours du marché libre devrait servir pour le reste des transactions. Ce double marché des changes a fonctionné jusqu'en Février 1984, date à laquelle les deux marchés ont été unifiés. Depuis le 27 février 1984, il n'existe plus qu'un seul marché sur lequel est déterminé, en fonction de l'offre et de la demande des devises, le cours officiel de change applicable en République du Zaïre.

La détermination de ce cours officiel de change se fait sur le marché interbancaire des changes de la manière suivante:

A partir du cours du dollars américain déterminé lors d'une séance de fixing hebdomadaire sur le marché interbancaire de change, un cours du DTS est calculé compte tenu du rapport entre le DTS et le dollar américain le premier jour ouvrable suivant. Ce cours du DTS en Zaïres reste inchangé pendant la semaine. Il sert de base aussi pour calculer journallement les cours en Zaïres des monnaies étrangères en fonction des variations de celles-ci par rapport au DTS.

L'année 1983 a été donc marquée par la mise en oeuvre d'une politique de redressement destinée à arrêter la dégradation de l'économie observée en 1982. Cette politique s'est inscrite dans le cadre d'un programme d'ajustement économique et financier qui, en fin d'exercice, a reçu le soutien du Fonds Monétaire International.

L'objectif essentiel du programme était de réduire les principaux déséquilibres tant intérieurs qu'extérieurs et notamment celui de la balance des paiements courants.

La réforme du régime des changes intervenue le 9 septembre 1983 est un des volets de ce programme. Cette réforme a comporté trois principaux éléments, à savoir:

- la modification du taux de change;
- l'adoption de taux de change flottant;
- la libéralisation de la réglementation des changes.

Le rapprochement de l'évolution de ces monnaies avec celle des recettes budgétaires des Etats membres de la CEPGL montre que celles-ci ont subi une régression remarquable en termes de DTS des revenus des Etats comme le Burundi et le Zaïre.

Tableau n° 6 : Evolution des recettes du budget ordinaire du Burundi (en milliers de DTS)

1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
117621.8	91017.9	123119.8	148766.6	145095	107013	118824.8

Tableau n° 7

1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1387206	142921	177577.5	209200	232762	228264	245886

Tableau n 8 : évolution des recettes du budget ordinaire du Zaïre (en milliers de DTS)

1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1236593	213726	6395454,5	556790,5	819211,3	555515,4	541307,7

A la lecture de ces tableaux, même si les recettes budgétaires en monnaies nationales donnent l'impression de s'être considérablement accrues, nous constatons qu'en termes de DTS, celles du budget ordinaire du Burundi n'ont augmenté que de 1% sur toute la période de 1982 à 1988, soit une très faible progression moyenne annuelle de 0.16%, avec des reculs très nets pour les années 1983 et 1987. Quant au Zaïre, les recettes au budget ordinaire de 1988 ne représentaient plus que 43,7% des celles du budget ordinaire de 1982.

En d'autres termes, les dépenses publiques auraient dû évoluer dans les mêmes proportions n'eût été certains correctifs que les gouvernements ont introduits tels que le blocage des salaires ou les déficits budgétaires. L'évolution des prix qui a été relativement moins rapide que les dévaluations successives intervenues au Burundi et au Zaïre constitue un autre facteur qui a tempéré l'impact négatif de la diminution des recettes budgétaires.

Il faut reconnaître néanmoins que quels que soient les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour atténuer les retombées néfastes de la crise, celle-ci a conduit à des compressions importantes des dépenses publiques.

Cette compression des dépenses s'est tout naturellement répercutée sur celles de la CEPGL. La série des mesures de restructuration prises tant au niveau du Secrétariat Exécutif Permanent que des Organismes spécialisés de la Communauté témoigne de la volonté des Etats membres à limiter momentanément les ambitions du départ.

C'est dans cette optique qu'en 1985, les instances de la Communauté ont arrêté un programme prioritaire axé essentiellement sur certains secteurs économiques et ont opéré une réduction conséquente du personnel de l'organe exécutif dans l'ordre de 40% .

Comme on peut le constater, l'évolution des monnaies des pays membres de CEPGL reste contrastée. D'où les décalages dans le temps pour la mise en oeuvre des politiques d'ajustement économique et financier.

Toutes les trois monnaies se sont dépréciées mais à rythmes et à des époques différentes. La dépréciation du Zaïre monnaie remonte au milieu des années soixante-dix avec la chute des prix du cuivre qui fut précédée par le choc pétrolier de 1973. Elle s'est poursuivie à un rythme plus accéléré au cours des années 1980 avec une trêve de fin 1983 à 1984 qui coïncide avec les premières années du programme d'ajustement structurel en cours. Ce programme a été revu à plusieurs reprises notamment en 1986 pour obtenir des taux de remboursement de la dette extérieure conformes aux réalités économiques et sociales et en 1988 en vue d'axer l'ajustement sur la croissance.

Les handicaps à la réussite de ce programme restent les suivants:

- la dégradation des infrastructures routières;
- la forte baisse du pouvoir d'achat des populations;
- une forte inflation qui entraîne des taux d'intérêt bancaires élevés et découragent les investissements.

Le FBU et le FRW ont commencé à se déprécier sérieusement au début des années 1980. La dépréciation s'est faite plus rapidement et plus sensible pour le franc Burundi (FBU) suivi enfin du Franc Rwandais (FRW).

Depuis 1986, le Burundi poursuit un programme d'ajustement structurel dont la phase de stabilisation devrait être terminée pour amorcer la phase d'ajustement dans la croissance.

Ce programme reste handicapé par des impondérables liés à la structure et à son économie essentiellement agricole, à savoir:

- les aléas climatiques;
- la procession démographique et le faible pouvoir d'achat des populations;
- chute des prix de son principal produit d'exportation et la faible diversification des exportations.

Le Rwanda pour sa part est encore en pourparlers pour mettre en place son programme d'ajustement structurel, mais on peut prévoir qu'il sera confronté aux mêmes difficultés que le Burundi.

2.3. L'ajustement structurel et l'harmonisation de politiques économiques et financières des pays membres de la CEPGL

Jusqu'ici chaque pays membre définit sa politique économique et financière en se référant au seul cadre macro-économique national. La prise en compte des objectifs de coopération économique sous-régionale énoncés dans plusieurs textes communautaires aurait dû contribuer à l'harmonisation de certains aspects de politiques économiques qui influent notamment sur le commerce intracommunautaire. On peut citer par exemple la fiscalité et les taux de change entre les monnaies qui influent sur les prix et partant sur la demande et l'offre de produits originaires.

Même si depuis les débuts des années 1980 les trois pays membres ont des problèmes financiers et monétaires quasi similaires tels que les déficits des finances publiques, des balances de paiement, le gonflement de la dette extérieure, cela ne les a pas amenés à adopter les mêmes mesures de

redressement et au même moment. Les raisons de cette disparité des politiques tiennent en partie du fait qu'il y a eu souvent un décalage dans le temps de l'apparition des déséquilibres chez les unes et les autres.

A l'heure actuelle, les trois pays membres sont tous engagés à des degrés divers dans l'ajustement de leurs économies. Il y a lieu de croire que ce processus d'ajustement pourrait être bénéfique pour l'intégration de la CEPGL, si toutefois une concertation dans ce domaine était engagée.

En effet, il est dans chaque cas soutenu par une politique libérale qui devrait favoriser l'assouplissement des différents obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges.

Si les trois pays membres adhéraient en même temps au programme d'ajustement structurel, l'une des conséquences bénéfiques sur l'intégration de la CEPGL serait le rapprochement des taux de changes officiels des trois monnaies aux taux pratiqués au marché parallèle. Comme nous l'avons dit, la divergence entre ces deux taux a longtemps handicapé les possibilités des échanges passant par l'arrangement monétaire. L'évolution des échanges entre le Rwanda et ses deux partenaires est à cet égard significatif. Elle a plutôt favorisé le développement du commerce non enregistré et aggravé le déséquilibre des transactions.

S'il y avait des possibilités de réaliser un ajustement concerté, ce serait une bonne occasion de procéder à l'harmonisation des politiques économiques, financières et monétaires dans la mesure où tous les pays auraient adopté en même temps une même philosophie économique orientée vers la libéralisation.

Par ailleurs, le développement des marchés sous-régionaux et régionaux apparaît non seulement comme une alternative

intéressante de réaliser un ajustement dans la croissance qui est une des conditions de sa réussite, mais il constitue surtout la meilleure stratégie à moyen et à long terme pour relativiser l'importance excessive des facteurs exogènes sur l'avenir de nos pays.

En effet, à quelques exceptions près, le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements est un des objectifs difficiles à atteindre par les pays en voie de développement soumis à un programme d'ajustement structurel, à cause des rigidités de leur commerce extérieur.

Quelque que soit l'ampleur des dévaluations monétaires opérées, on constate souvent que le rééquilibre des échanges extérieurs reste incertain.

Mis à part les produits traditionnels d'exportations qui trouvent des preneurs sur les marchés internationaux, les produits manufacturés des pays en développement ont d'énormes difficultés de pénétrer sur les marchés occidentaux à cause notamment des contraintes suivantes:

- les coûts de transport qui grèvent les produits venant des pays enclavés;
- la concurrence mondiale;
- le protectionnisme occidental;
- la faible productivité des industries locales;
- la qualité des produits.

Le cadre sous-régional offre donc une meilleure chance de réussite des programmes d'ajustement structurels, notamment pour le volet relatif au redressement de la balance commerciale. Il donne une meilleure opportunité de

spécialisation et de transformation des produits et réduirait la dépendance du commerce extérieur de la monoproduction.

Au niveau des structures de production, l'ajustement structurel concerté permettrait à moyen et long terme une meilleure utilisation des facteurs de production. Les pays appartenant à une sous-région pourraient éviter de créer des unités de production similaires dont les capacités dépassent la demande nationale comme on l'a souvent observé.

En effet, au cours de l'élaboration du schéma-directeur d'industrialisation de la CEPGL, le Secrétariat Exécutif Permanent, en analysant les programmes de développement industriel, avait constaté une tendance à la duplication et propose la mise sur pied d'un mécanisme de concertation pour harmoniser l'implantation des unités industrielles, car il avait été remarqué que dans leur planification, les Etats membres ne tiennent pas compte des aspects régionaux, mais gardent plutôt une optique purement nationale.

La même concertation devrait avoir lieu pour harmoniser les programmes énergétiques ainsi que l'intégration des infrastructures physiques des transports et communication préalables au développement des échanges.

3. Conclusions

Si les mesures d'ajustement structurel ont permis à quelques pays africains de réduire sensiblement les déséquilibres internes, les efforts consentis n'ont pas donné de résultats palpables en termes d'équilibre extérieur. Si une certaine croissance économique a pu être enregistrée çà ou là dans quelques pays, elle reste précaire tant qu'elle est basée sur l'exportation des produits de base. Or, pour beaucoup de pays, les déséquilibres prennent leur source dans la détérioration continue de leurs comptes extérieurs consécutive à la baisse des prix des matières premières.

Une autre interrogation à propos de l'ajustement structurel repose sur le rythme de libéralisation et de privatisation dans des pays où le secteur privé n'est pas assez structuré ni doté d'assez d'expérience et de moyens de prendre la relève du secteur public dans l'investissement. C'est à ce niveau qu'il y a lieu de mesurer d'abord la faculté du secteur privé africain à réagir positivement au changement de politiques et conjonctures économiques. Dans beaucoup de pays la place de l'Etat reste encore indispensable en tant qu'investisseur car le secteur privé local n'arrive pas à répondre à tous les besoins d'investissement malgré les mesures incitatives mises en place.

Compte tenu des longs délais que peut prendre la transformation des structures économiques, il y a lieu de s'interroger en outre sur l'origine future des ressources et des capacités de gestion des administrations nationales pour être à même de poursuivre de manière autonome les réformes nécessaires après le déblocage de la dernière tranche de prêt vu que les interventions d'incitation des bailleurs extérieurs diminuent constamment. Ici apparaît l'importance de la prise en compte des ressources humaines sur le plan qualitatif dans le cas d'un ajustement qui veut aboutir aux transformations de la structure économique.

Pour terminer, on peut dire que l'ajustement structurel, pour être utile, devrait comprendre notamment trois éléments à savoir:

- la stabilisation;
- la croissance;
- la transformation de l'économie en vue de réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs grâce à une grande autonomie interne;
- l'intégration du facteur régional.

En ce qui concerne le processus d'intégration de la CEPGL, nous avons constaté que l'adoption des programmes d'ajustement structurel surtout les mesures qui les sous-tendent et non concertées telles que les dévaluations successives, a eu des retombées négatives sur l'évolution des échanges intracommunautaires.

De même, la réduction des dépenses publiques a sensiblement limité les ambitions de départ de la CEPGL dans la mesure où celle-ci a dû geler pour une période indéterminée certains programmes de coopération dont le rôle dans le processus d'intégration n'est certainement pas négligeable.

Nous pensons par conséquent que l'ajustement structurel et l'intégration économique de la CEPGL devraient être deux démarches complémentaires. L'ajustement structurel a beaucoup de chances de réussir si elle se fait en concertation avec les partenaires sous-régionaux, car les mesures prises au niveau national auraient plus de chance de ne pas souffrir des politiques économiques divergentes des autres pays membres. L'harmonisation de ces politiques étant un des objectifs premiers de l'intégration, l'ajustement en concertation ne ferait que renforcer celle-ci.



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

NDUWAYO Antoine, Ajustement structurel : vers quel développement en Afrique. Le processus d'intégration de la CEPGL, pp. 110-127, Cahiers du CURDES n° 9, Juillet 1993.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr